



Livret d'accueil stagiaire & règlement intérieur

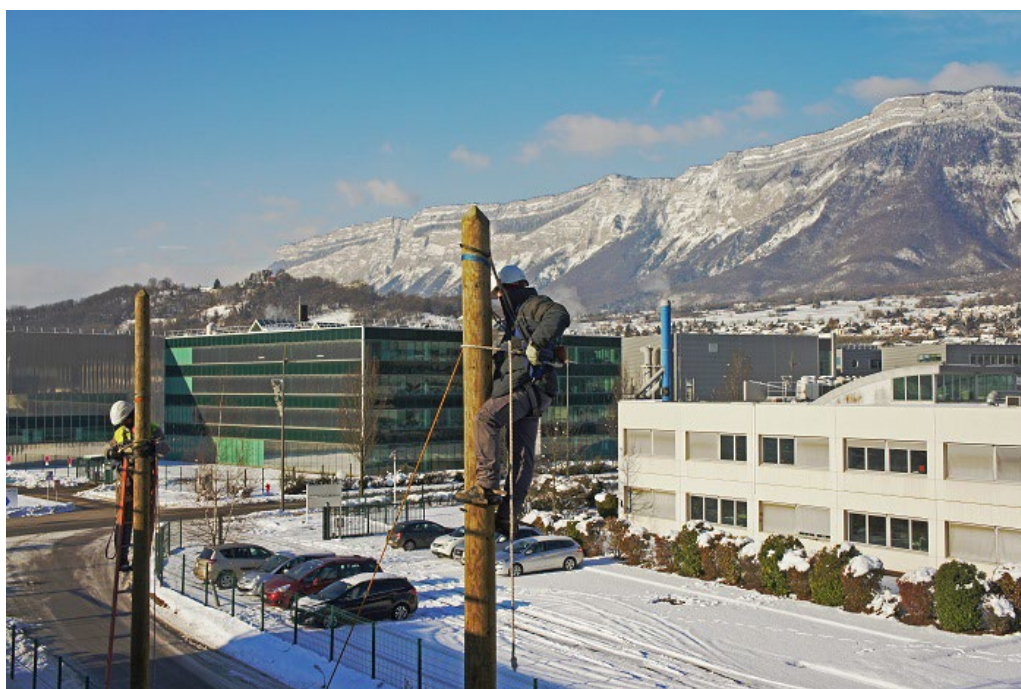
BIENVENUE

Vous intégrez une session de formation dispensée par notre organisme et nous vous remercions pour votre confiance.

Ce livret présente les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation et constitue également notre règlement intérieur (*d'après le Décret 2015-790 critère n°2*).

TABLE DES MATIERES

1. Notre organisme de formation	3
2. L'offre de formation	3
3. Notre engagement qualité	4
4. L'équipe	5
5. Nos méthodes & moyens pédagogiques	6
6. Nos moyens techniques	6
7. Informations logistiques	9
8. Nos références & partenaires	14
9. Règlement intérieur "stagiaire"	Erreur ! Signet non défini.
10. Extrait DUER Alpic Formation	19



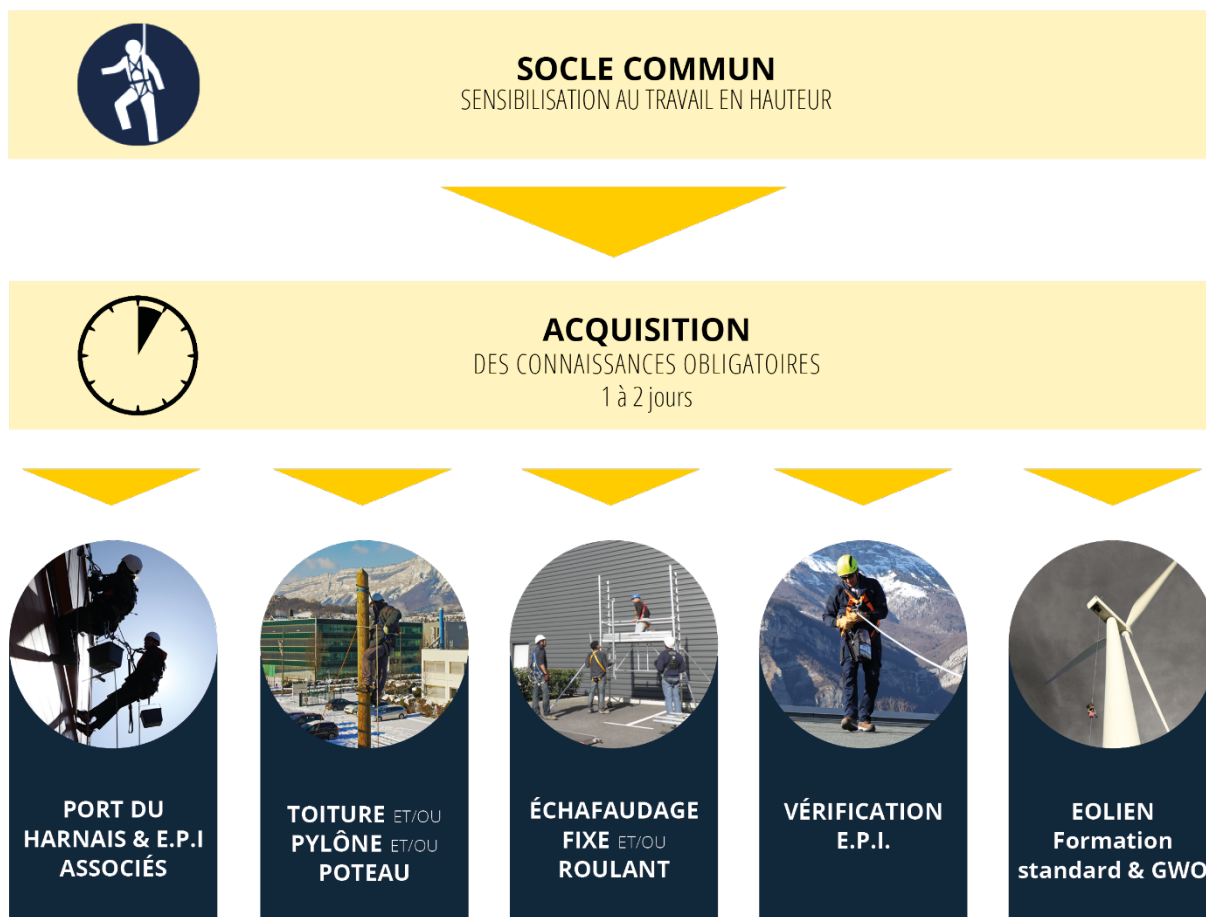
1. NOTRE ORGANISME DE FORMATION

Le siège de la société **ALPIC** est basé à BERNIN (38 – France). Nous sommes une société de services, spécialisée dans la formation des **personnes à la sécurité au travail**. Nous possédons également une agence parisienne à Villepinte (93) qui possède son propre centre indoor de formation.

Notre vocation ? Contribuer au changement des mentalités et des comportements face aux risques de chute de hauteur.

Notre objectif ? Vous permettre d'intervenir en hauteur en toute sécurité et sérénité.

2. L'OFFRE DE FORMATION



3. NOTRE ENGAGEMENT QUALITE

La société ALPIC est **certifiée ISO 9001, 14001 et 45001**.

ALPIC s'engage au quotidien dans le maintien et l'amélioration du niveau de qualité de ses prestations, qui pousse nos clients à nous renouveler leur confiance.

Cette certification internationale est un gage de qualité des produits et services délivrés à nos clients. Il garantit une structuration performante, ainsi qu'une qualité constante de nos prestations.

Conscients de l'impact que chacun a sur l'environnement, nous sommes engagés depuis des années dans une démarche de management environnemental et de gestion des déchets. Afin de concrétiser cet engagement, nous avons été certifiés **ISO 14 001 en mars 2018**.

Certifiés ISO 45001 depuis mars 2018, nous œuvrons au quotidien à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, la suppression des dangers et la minimisation des risques pour la S&ST. Ce système de management, nous permet ainsi de procurer des lieux de travail sûrs et sains, par la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail et par l'amélioration proactive de notre performance en S&ST.

La société ALPIC est également certifié **GWO (Global Wind Organisation) – Working at Heights**.

La norme GWO est une certification internationale, qui a pour objectif de développer une formation industrielle commune au secteur éolien et de garantir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. La finalité étant de réduire les risques métiers mais aussi les risques environnementaux à travers le monde.

A travers cette certification, nous vous garantissons un niveau optimal de qualification professionnelle et de sécurité au travail, ainsi que des ressources matérielles, techniques et pédagogiques adéquates.

Au début du mois de février 2020, nous avons aussi obtenu la **certification RNQ – Qualiopi (Référentiel National Qualité)**, qui a « pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage ».

Cette dernière est une **obligation légale** afin de bénéficier de fonds publics ou mutualisés, pour tous types d'organismes délivrant des actions concourant au développement des compétences. Elle apporte également aux entreprises clientes et usagers, davantage de **transparence** et **garantit une qualité des prestations délivrées**, grâce au référentiel unique sur lequel elle se base.

En choisissant ALPIC en tant qu'organisme de formation, vous êtes certains de bénéficier des meilleurs enseignements ainsi que d'un accompagnement complet et pertinent.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

4. L'EQUIPE



5. NOS METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Nos formateurs, sans cesse confrontés dans leur activité à des situations de hauteur, feront partager leur vécu et observations d'hommes de terrain.

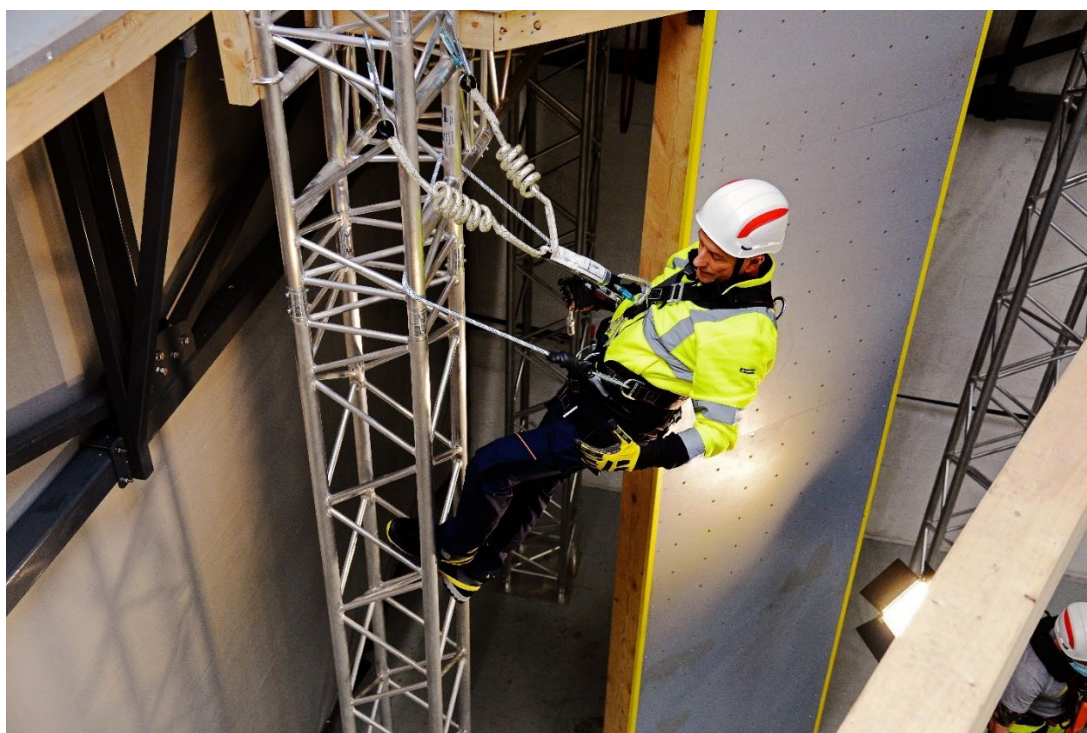
Leurs propos seront illustrés par des supports vidéo et/ou informatiques.

Des cas concrets relatant des problématiques de hauteur pourront être soumis au formateur afin de mettre en pratique la réflexion et l'analyse enseignées lors de la session.

En fin de session un aide-mémoire synthétique sera remis à chaque participant.

La session se déroulera sur nos structures ou site mis à disposition par le client afin de se rapprocher au maximum des situations réelles de travail des stagiaires.

6. NOS MOYENS TECHNIQUES



La société ALPIC est une société de services, spécialisée dans les **formations aux travaux en hauteur et risques au travail** (inter ou intra-entreprises) ainsi que dans la **réalisation d'audits** afin de vous préconiser les meilleurs équipements de protection relatifs à votre activité.

Nous disposons de **nos propres locaux et salles de formation** à Bernin (38) ainsi qu'à Villepinte (93). Nos **équipes mobiles** sont également présentes sur l'ensemble du territoire français, et vous accompagnent dans la formation et la sensibilisation de vos collaborateurs aux risques au travail.

Pour la partie théorique des formations et afin qu'elles se déroulent dans des conditions optimales, le formateur dispose des moyens suivants :



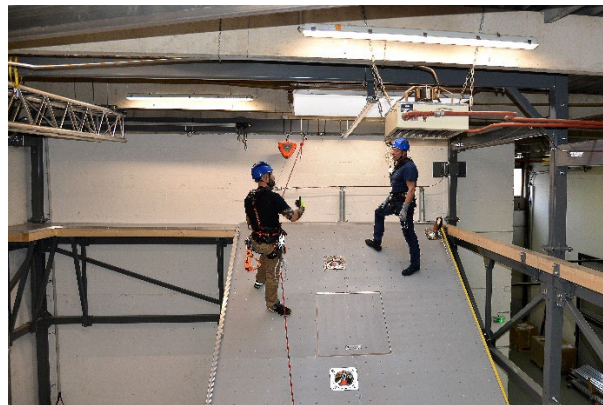
BERNIN (38)

Deux salles équipées :

- ✓ Tables et chaises pour 10 participants
- ✓ Paperboard et feutres
- ✓ Blocs notes & stylos fournis
- ✓ Tableau blanc magnétique
- ✓ Vidéoprojecteur HDMI ou VGA
- ✓ WI-FI
- ✓ Parking

1 practice de formation outdoor

permettant les formations (pylône, poteaux, toitures)



VILLEPINTE (93)

1 salle équipée :

- ✓ Tables et chaises pour 6 participants
- ✓ Paperboard et feutres
- ✓ Blocs notes & stylos fournis
- ✓ Tableau blanc magnétique
- ✓ Vidéoprojecteur HDMI ou VGA
- ✓ WI-FI

1 practice de formation indoor

permettant tous types de formations (pylône, éolien, toitures, etc)

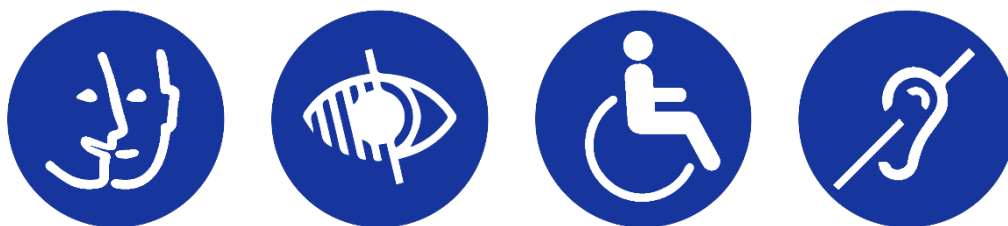
Pour en savoir plus sur notre centre de formation, n'hésitez pas à visionner la vidéo ci-après

https://www.youtube.com/watch?v=AWk_NxJ9wFw

1 showroom

Permettant la démonstration des E.P.I.

Accessibilité de l'établissement



ALPIC vous accueille tout au long de l'année au sein de ses établissements à Bernin (38) et à Villepinte (93), afin de suivre nos formations sécurité et travail en hauteur.

Vous serez dispensée dans nos locaux : une formation théorique en salle et/ou une formation pratique sur structure adaptée (toiture, pylône, poteau, échafaudage, ...).

Afin de suivre ces formations, vous devrez respecter certains prérequis : être majeur, apte médicalement, et également ne pas avoir le vertige pour toutes les formations dispensées en hauteur.

La partie théorique de nos formations est accessible à toutes les personnes à mobilité réduite et aux personnes avec une déficience visuelle, mentale et auditive. Elle est en effet dispensée en salle par un de nos formateurs, au rez-de-chaussée de notre établissement. Différents supports informatiques sont utilisés et un ou plusieurs supports dactylographiés vous seront remis à la fin des séances.

La partie pratique quant à elle, est aussi accessible pour toutes les personnes dont l'avis médical est favorable.

Un accompagnement humain pourra bien sûr être apporté à toute personne le nécessitant et qui en ferait la demande au préalable.

Référente handicap : Sophie MAZADE – alpic@alpic.fr – 04 80 04 22 39



Accessibilité PMR

Bernin (38)

- Place de parking dédiée
- Couloirs de circulation dégagés

Au rez-de-chaussée, sont disponibles :

- Toilettes
- Salles de réunion & de formation
- Vestiaires
- Bureaux

Villepinte (93)

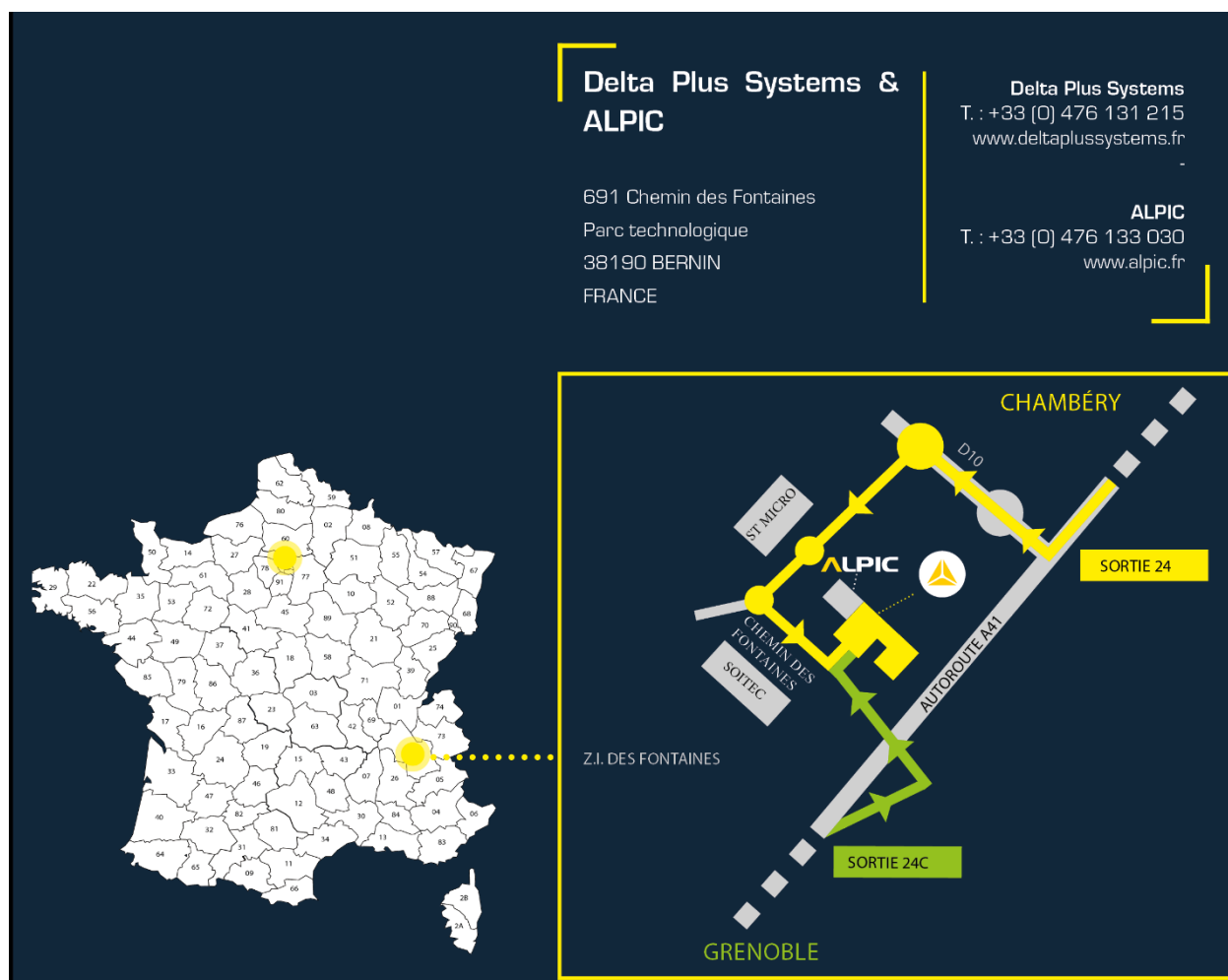
- Couloirs de circulation dégagés

Au rez-de-chaussée, sont disponibles :

- Toilettes
- Salles de réunion & de formation

7. INFORMATIONS LOGISTIQUES

Formations au siège social de Delta Plus Systems & ALPIC
à Bernin dans le 38.



Comment nous rejoindre ?

Accès routier

- ✓ Privilégiez le co-voiturage si vous en avez la possibilité, via l'utilisation des plateformes en ligne (blablacar, iDVroom, GoMore...) ou le partage d'un véhicule avec vos collaborateurs.
- ✓ Venant de Grenoble, suivre l'A41 direction Chambéry, prendre la sortie 24c : première société sur votre droite.
- ✓ Venant de Chambéry, prendre la sortie 24 Crolles centre au niveau de la barrière de péage, continuer tout droit et au second rond-point prendre à gauche. Poursuivre la route et au second rond-point prendre à gauche, la société est la dernière entreprise sur votre gauche.
- ✓ Venant de Lyon : passer par Chambéry afin d'éviter les bouchons sur Grenoble.

Accès ferroviaire

- ✓ Accès en train depuis la gare de Grenoble : Express 1 direction Lumbin - arrêt "Cloyères" (environ 30 minutes dans des conditions optimales).

Accès aérien

- ✓ Accès en avion depuis l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry :
 - prendre la navette OUIBUS Lyon-Grenoble Gare (accessible depuis le Terminal 1 Hall A)
Bureau ouvert de 08 :15 à 22:15 ou billetterie en ligne sur le site <https://fr.ouibus.com>
 - en voiture : rejoindre l'A43 direction Turin-Milan, sur 26 km puis l'A48 direction Valence, Grenoble sur 51 km. Continuez sur l'A480, puis la N87 direction Chambéry, et suivez l'A41 sur 8 km direction Turin-Milan. Sortez à la sortie 24c, nous sommes le premier bâtiment sur votre droite en remontant.

Accès bâtiment

ALPIC se situe dans les locaux de la société Delta Plus Systems (premier bâtiment orange à la sortie d'autoroute Bernin).

Au portail d'entrée automatique, s'annoncer via le bouton « Accueil ». Se présenter ensuite à l'accueil, au RDC du bâtiment. **Pour des raisons de sécurité, merci de vous garer en marche arrière.**



Où loger ?

Hôtel FAST HOTEL

Accès : à 10 km, en voiture ou en bus
(ligne Express, 2 arrêts)
Adresse : 1480 Rte de la Doux
38330 MONTBONNOT ST MARTIN
Tél. : 04.76.52.51.30
Site : www.fasthotel.com

Hôtel IBIS STYLE***

Accès : à 1,4 km, en voiture ou à pied.
Adresse : 755 av. Ambroise Croizat – 38920 CROLLES
Tél. : 04.76.92.84.84 - contact@pradotel.fr
Site : www.pradotel.fr

Hôtel EXPRESS by HOLIDAY INN ***

Accès : à 500m, à pied.
Adresse : Domaine des Fontaines – Chemin des
Fontaines 38190 BERNIN
Tél : 04.76.52.95.80 -
express.grenoble.bernin@wanadoo.fr
Site : www.domaine-des-fontaines.com

Hôtel COMFORT SUITE UNIVERSITES ***

Accès : Grenoble Est
Adresse : 46, avenue Gabriel Péri – 38400 ST MARTIN
D'HERES
Tél : 04.38.38.17.00

Où manger ?

Trajet : environ moins de 10 minutes en voiture

Brasserie du Village – Restauration française

Repas sur place et vente à emporter
192 Av. Joliot Curie, 38920 Crolles
04 76 78 92 83

Le Belledonne – Plats du jour & restauration rapide

Repas sur place et vente à emporter
943 Av. Ambroise Croizat, 38920 Crolles
04 76 08 10 18

Bistrot de La Gare – Restauration française

Repas sur place
1123 Rte de Chambéry, 38330 Saint-Ismier
04 76 77 66 49

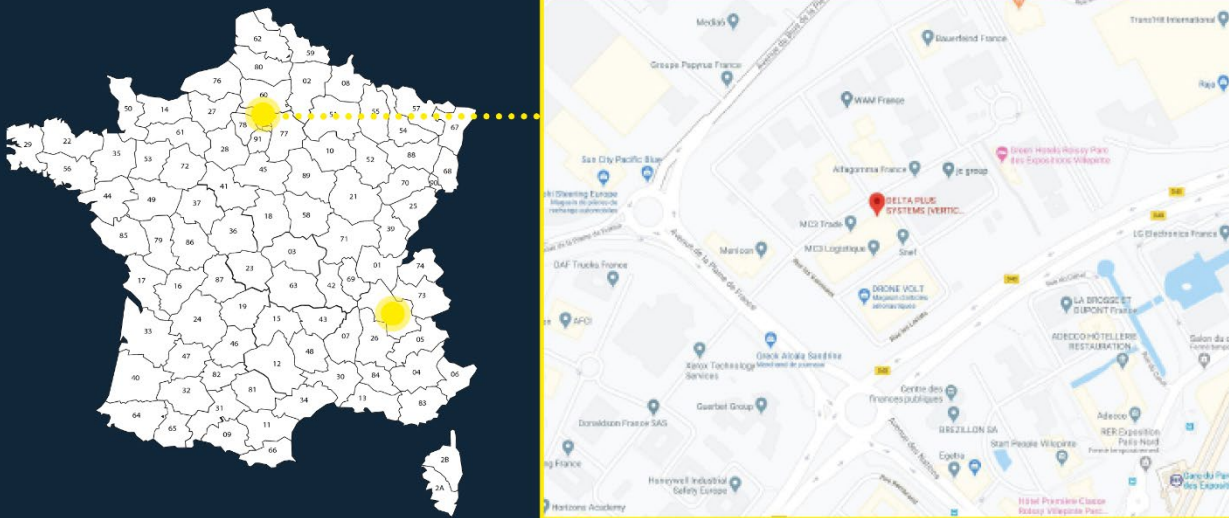
Formations à l'agence parisienne de Delta Plus Systems & ALPIC à Villepinte dans le 93.

Delta Plus Systems & ALPIC

691 Chemin des Fontaines
Parc technologique
38190 BERNIN
FRANCE

Delta Plus Systems
T. : +33 (0) 476 131 215
www.deltaplussystems.fr

ALPIC
T. : +33 (0) 476 133 030
www.alpic.fr



Comment nous rejoindre ?

Accès routier

Depuis l'aéroport Roissy Charles De Gaulle

Environ 7 km, 10 minutes de trajet

Sortez de l'aéroport et rejoignez l'Avenue Carole puis la D40 (direction sud-ouest). Ensuite, prenez à droite sur la Rue de la Perdrix.

Depuis la Gare de Lyon

Environ 24 km, 46 minutes de trajet

Rejoignez le Boulevard Périphérique et continuez.

Prenez la sortie A3 en direction de la D40 Villepinte.

Prenez la sortie 1 et quitter A104.

Continuez sur la D40 en direction de rue de la Perdrix.

Accès bâtiment

ALPIC occupe les mêmes locaux que la société Delta Plus Systems.

A la porte d'entrée, sonner à l'interphone, un formateur vous ouvrira.

Pour des raisons de sécurité, merci de vous garer en marche arrière sur les places disponibles.

Où loger ?

Hôtel PENTAHOTEL Paris, Charle De Gaulle Airport****

Accès : à 1,4 km, en voiture.

Adresse : 12 allée du Verger – 95 700 Roissy-en-France

Tél. : +32 (0)2 5336 550 - info.paris.cdg@pentahotels.com

Site : www.pentahotels.com

Hôtel Kyriad Roissy Villepinte****

Adresse : ZA Paris Nord 2, 53 Avenue des Nations, 95973 Villepinte

Tél. : 08 92 23 48 13 (réservations) – 01 49 38 42 42 (accueil hôtel) – roissy.parcexpo@kyriad.fr

Site : <https://roissy-villepinte-parc-des-expositions.kyriad.com/fr-fr/>

Où manger ?

Trajet : environ moins de 10 minutes en voiture

Le Dolce Vita – Restauration italienne

Repas sur place et vente à emporter

88 Av. de la Plaine de France, 93290 Tremblay-en-France

01 48 63 03 52

La famille – Restauration française & rapide

Repas sur place et vente à emporter

22 Av. des Nations, 93420 Villepinte

01 48 63 06 06

Le Class'Croute – Restauration rapide

Repas sur place et vente à emporter

14 rue de la perdrix zone d'activité paris nord 2, 93420 Villepinte

01 49 21 20 21

Aéroville – Centre commercial

Nombreuses enseignes de restauration (rapide / à emporter / sur place)

30 Rue des Buissons, 95700 Roissy-en-France

8. NOS REFERENCES & PARTENAIRES

Dans le cadre de notre démarche de certification qualité, nous réalisons chaque année des Enquêtes Satisfaction Clients. Leur analyse nous permet de mettre en place des plans d'action afin d'améliorer au quotidien nos prestations.

Notre motivation au quotidien : vous fournir une qualité de services irréprochable

ALSTOM	EDF EN
APRR	RES
ARCELOR MITTAL	EQIOM
AUDDICE ENVIRONNEMENT	INEO COM
AUCHAN	LABORATOIRES BOIRON
AVIATION CIVILE	PROCTER & GAMBLE
AXIANS	SANEF
BOULANGER	SANOFI PASTEUR
CAMUSAT	SMAC
CIRCET	SNEF
CLAIREFONTAINE – RHODIA	SOGETREL
CNR	TCAR
CONSTELLUM	UNIVERSITE J. FOURIER
CUISINES SCHMIDT	VILLE DE PONTARLIER
DALKIA	TDF
DESAUTEL	CIMENTS VICAT
DGA	SCAPEST
DOCKERS	POMA

9. REGLEMENT INTERIEUR STAGIAIRE

Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par ALPIC. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d’hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l’échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu’une sanction est envisagée.

Article 2 – Règles d’hygiène et de sécurité

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect : - des prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ; - de toute consigne imposée soit par la direction d’ALPIC soit par le formateur s’agissant notamment de l’usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d’hygiène et de sécurité. S’il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction d’ALPIC. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 – Consignes d’incendie

Les consignes d’incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux d’ALPIC (*voir ci-après*). Votre formateur vous en indiquera la localisation. En cas d’alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité d’ALPIC ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d’un début d’incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d’un téléphone fixe ou le 112 à partir d’un téléphone portable et alerter un représentant d’ALPIC.

Article 4 – Boissons alcoolisées et drogues

L’introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue au sein d’ALPIC. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 – Interdiction de fumer et devapoter

Il est formellement interdit de fumer et de vapoter en dehors de la zone réservée à cet effet et qui vous sera indiquée par votre formateur.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d’un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction d’ALPIC. Le responsable d’ALPIC entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 7 – Assiduité du stagiaire en formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par ALPIC. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir ALPIC et s'en justifier. ALPIC informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi, ...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à ALPIC les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction d'ALPIC, le stagiaire ne peut : - entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ; - y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ; - procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 10 - Comportement

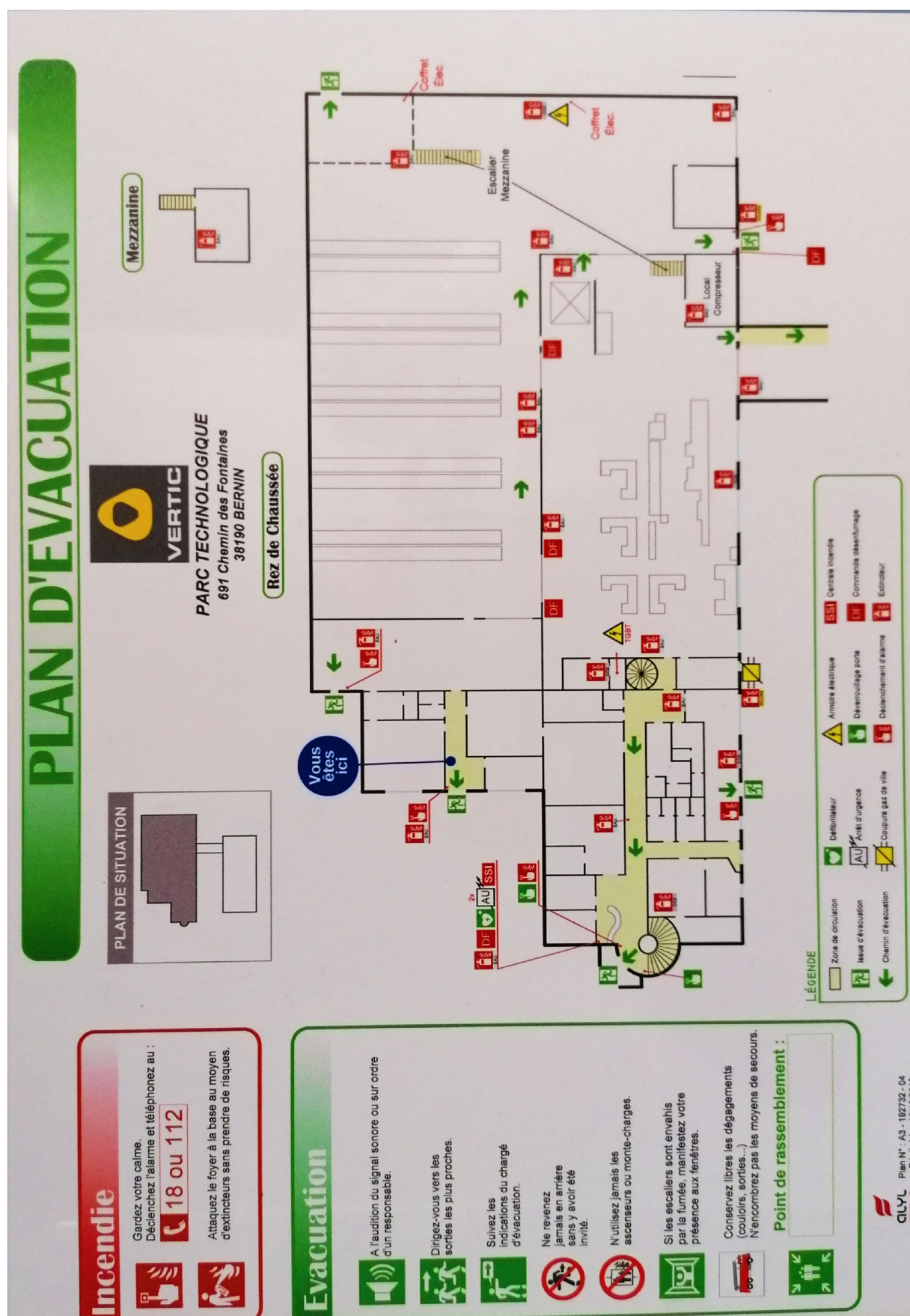
Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 11 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction d'ALPIC, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 12 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable d'ALPIC ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes : - rappel à l'ordre ; - avertissement écrit par le directeur d'ALPIC ou par son représentant ; - blâme ; - exclusion temporaire de la formation ; - exclusion définitive de la formation. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable d'ALPIC ou son représentant informe de la sanction prise : l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire.



Plan d'évacuation – agence Villepinte (93)



10. EXTRAIT DUER ALPIC FORMATION

CODE RISQUE	ACTIONS	RISQUES	CRITICITE	MATRISE	NRR	MESURES MISES EN PLACE	MESURES COMPLEMENTAIRES PROPOSEES
C_1	Déplacements routiers	Accident de la circulation	C3	M2	6	(1) Véhicules récents et entretenus (2) pauses régulières (3) respect du code de la route => suivi du respect du code de la route (chiffage mensuel du coût des contraventions) (4) permis valide => vérification du nombre de points lors des VSC + lors des causeries sécurité + lors des réunions annuelles de tout le personnel (5) Demander à voir le permis (6) Archiver une photocopie signée dans le dossier du personnel par les RH	(1) causerie sécurité (3) formation sécurité routière (4) signature d'une charte "Bonnes pratiques de déplacement" lors de la remise d'un véhicule de société (5) Engagement à déclarer les pertes de points du permis ou de retrait du permis
C_2	Vérification périodique des EPI	Utilisation d'EPI non conformes	C3	M2	6	Vérification périodique Registre de sécurité des EPI (matériel collectif + matériel individuel par formateur) Suivi des DLU (date limites utilisation) ; Stockage correct	Marquage individuel (par formateurs) par code couleur des EPI. Zone de quarantaine dans bâtiment ALPIC formation.
C_4	Formation en hauteur	(1) Chute de hauteur (2) Chute d'objet (3) Syndrome de suspension	C4	M1	4	(1) (2) dotation EPI, contrôle annuel des EPI, formation aux travaux en hauteur, recyclage, respect Plan de Prévention, balisage. (3) Formateur formé aux opérations de secours. Présence d'un kit de secours adapté à chaque situation.	REX terrains pour amélioration continue. Mode opératoire pour les situations de pratique en formation.
C_6	Manipulation des échelles	(1) port de charge-déploiement délicat : des échelles à 3 pans (il faut de la force + maîtrise) (2) risque de chute de l'échelle elle-même (3) risque de coulissement d'un pan pendant le déploiement des autres pans	C4	M2	8	(1) Contrôle de la conformité de l'échelle (2) Respect des règles de mise en oeuvre cf articles R. 4323-84 à R. 4323-88	(1) Flash sécurité (2) causerie sécurité (3) formation en interne par Alpic aux bonnes pratiques de l'utilisation des échelles.
C_7	Travail en période de canicule	(1) rayonnements UV du soleil (2) déshydratation	C1	M2	1	(1) se protéger du soleil par vêtement à manche longue, ne pas travailler torse nu, porter des lunettes anti-UV (2) adapter les horaires, mettre à dispo eau fraîche, pauses, éviter le travail isolé (3) Consignes valables aussi pour les commerciaux, les conducteurs de travaux et les chefs d'Agence	(1) Couvre-chef adapté (2) TeeShirt à manche longues (3) lunettes anti-UV (4) Flash sécurité , 1/4 sécurité (5) causerie sécurité
total des risques type P (PRATIQUE)						0	
Niveau de risque résiduel = NRR > 11						2	
Niveau de risque résiduel = 7 > NRR > 11						8	
Niveau de risque résiduel = 4 > NRR > 7						6	
Niveau de risque résiduel = NRR > 4						16	
TOTAL							

C_14	stress, harcèlement	risques psycho-sociaux (RPS)	C1	M2	2	règlement intérieur, affichage réglementaire, pause café à 10h pour tous, entretien individuel développement, communication (réunion GSSE, causeries sécurités, flash sécurité, réunion annuelle de tout le personnel, réunion hebdomadaire par service)	suivi des indicateurs pilotage GSSE comme l'absentéisme, team-building annuel (cf Newsletter pour voir l'historique)
C_15	déranger les guêpes, frelons, serpents.	risque de piqures par les guêpes, frelons, insectes nichant dans les absorbants, pylône, toiture etc... Risque de morsure de serpents.	C3	M2	6	Demander au client de détruire les nids de guêpes. Faire du bruit pour effrayer les serpents. Boucher les barreaux d'échelles site ALPIC	s'assurer de l'absence de nids de guêpes avant d'intervenir.
C_20	port et levée de charge	lombalgie Tendinite Chute d'objet sur les membres inférieurs	C3	M2	6	Port des EPI (gants et chaussures) Utilisation charriot, diable ou moyens de levage.	Réaliser des échauffements avant les formations. Formation geste et posture.
C_21	conditions climatiques particulières	orage, vent, grêle, neige...	C3	M2	6	accès interdit en cas d'orage, grêle et neige. Interdit si vent continue > 60 km/h et si rafale > 80km/h	causerie sécurité sur le droit de retrait.
C_22	malaïse du formateur ou d'un stagiaire	Chute de plein pied ou chute de hauteur, syndrome de suspension.	C3	M2	6	VM périodique réglementaire pour le personnel d'Alpic ; pour les stagiaires demande de déclaration avant formation ; présence d'un SST lors de la pratique ; valider l'aptitude médicale des personnes avant toute intervention en hauteur ; trousse de premier secours complète et vérifiée	
C_23	Utilisation des outils électroporatif	Blessures corporelles	C3	M1	3	port EPI, contrôle réguliers des outils électroporatif	
CODE RISQUE	ACTIONS	RISQUES	CRITICITE	MAITRISE	NRR	MESURES MISES EN PLACE	MESURES COMPLEMENTAIRES PROPOSEES

Niveau de risque résiduel = $NRR > 11$		total des risques type P (PRATIQUE)	
Niveau de risque résiduel = $7 > NRR > 11$		0	
Niveau de risque résiduel = $4 > NRR > 7$		2	
Niveau de risque résiduel = $NRR > 4$		8	
TOTAL		16	

NOTES

[illegible]

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

ALPIC
691 Chemin des Fontaines
38 190 Bernin
France

T. +33 480 042 239
alpic@alpic.fr

